

### **Les ressources en eaux communales : un bien commun à préserver**

Le dérèglement climatique est une réalité concrète qu'il n'est plus possible de nier aujourd'hui. Les canicules à répétition de cet été et la sécheresse estivale qui en a résulté, ont montré que l'accès à l'eau est un enjeu stratégique. Lors du dernier Conseil communal, M. Chevaley, municipal en charge des Services industriels, a invité les membres du CC à consulter le site Aqua Niveau concernant les ressources et approvisionnement en eaux potables. Nous l'en remercions.

Le niveau de pré-alerte numéro 3 signalé par Aqua Niveau, daté du 12 août 2026, montre que les ressources en eaux sont limitées et que l'approvisionnement dépend fortement des apports extérieurs (notamment du pompage dans le lac par le SIGE). Il est donc demandé à la population une réduction des usages non essentiels de l'eau, parmi lesquels l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules.

On demande aux particuliers de réduire leur consommation quotidienne (limitation de l'usage individuel) et de n'arroser leurs potagers qu'après 20h. Pour les agriculteurs, la situation est bien plus alarmante : manque de croissance des herbages, abattage prématuré du bétail, baisse de la production laitière.

Dans le même temps, dans notre commune, une station de lavage de véhicules située à la Veyre continue de fonctionner normalement, 7j/7, de 6heures à 21heures. Selon le TCS, une minorité d'installations de lavage communiquent activement sur leurs initiatives écologiques. Il est donc difficile d'obtenir des informations précises sur la réalité des opérations de recyclage de l'eau et sur l'utilisation de l'énergie nécessaire au fonctionnement de ces nouvelles technologies.

Les épisodes de sécheresse seront probablement de plus en plus fréquents, la disponibilité de l'eau deviendra donc une question récurrente. Il est de la responsabilité de la Municipalité de protéger les ressources en eaux communales et de planifier leur utilisation en fonction des besoins essentiels de la population.

C'est pourquoi, le Groupe des Vert-e-s demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1- La Municipalité entend-elle fixer des priorités entre les différents usages de l'eau : eau potable, maintien du débit écologique des rivières, irrigation agricole, usages industriels, loisirs individuels ?
- 2- Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle prises pour que ses propres recommandations soient effectivement suivies d'effets ?
- 3- Par quels contrôles, la Municipalité s'est-elle assurée que la station de lavage auto de La Veyre est effectivement équipée des technologies permettant le recyclage de

l'eau et qu'elle dispose bien d'un système en boucle fermée permettant la réutilisation de l'eau de lavage ? Quel organisme régalien a-t-il été chargé de ces contrôles ?

- 4- En 2024, la Municipalité a réalisé un guide des bonnes pratiques pour économiser l'eau et l'a distribué à tous les ménages de la Commune. La situation des ressources en eaux communales s'étant péjorée durant l'été 2026, la Municipalité entend-elle rééditer ce guide et le redistribuer à la population ?

Marie-France Vouilloz Burnier

Se. Marc Nickel

N. J. H.